

PROCUREUR INDÉPENDANT

Un non-sens, selon le Barreau

Trois-Rivières — Selon le bâtonnier du Barreau du Québec, M^e Pierre Chagnon, la proposition de M^e Guy Bertrand d'accorder un statut légal aux procureurs indépendants qui participent aux enquêtes sur disparition est un non-sens.

«C'est comme si je dis que je suis un père de famille, mais que je n'ai pas d'enfants et que je ne compte pas en avoir», a-t-il lancé, hier, devant les membres du club Richelieu à Trois-Rivières.

On sait que la famille de Cédrika Provencher avait fait appel au célèbre avocat en juin 2009 pour tenter de dénouer l'impasse. Et c'est à la suite de son mandat de plusieurs mois qu'il avait avancé l'idée d'un procureur indépendant reconnu.

De l'avis du bâtonnier, M^e Bertrand devrait plutôt se réclamer comme enquêteur privé, chercheur ou conseiller.

«Mais être procureur, c'est l'être à quelqu'un, c'est nécessaire d'avoir un client. S'il se dit indépendant, il n'a pas de client», a fait savoir celui qui parle d'un problème d'éthique.

Par ailleurs, le conférencier du jour a abordé la question des radars photos. «Le Barreau s'est élevé contre cette chose-là, on sacrifie un système de



PHOTO: FRANÇOIS GERVAIS

Dans l'ordre habituel, on retrouve M^e Éric Hamelin, M^e Stéphan Foisy, premier conseiller du Barreau de la Mauricie, Claude Aubry, gouverneur du club Richelieu, le bâtonnier Pierre Chagnon, conférencier, Stéphane Camirand, président du club Richelieu de Trois-Rivières, et M^e Jean Fournier, bâtonnier de la Mauricie en 2008.

justice pour avoir une administration plus efficace», a déclaré M^e Chagnon.

Par exemple, l'efficacité du cinémomètre photographique est discutable, notamment dans

le cas où la plaque d'immatriculation est sale ou cachée par des accessoires. Et les dispositions relatives à la responsabilité de l'auteur de l'infraction inquiètent également le Barreau.

Dans sa présentation, le bâtonnier a su démontrer l'omniprésence du droit dans la vie quotidienne avec tous ces contrats et toutes ces lois. «On a tellement d'occasions d'être en infraction»,

a-t-il admis.

En ce sens, M^e Chagnon a plaidé pour l'utilité des avocats «qui rendent service» et qui, à l'instar des médecins, ne doivent pas être perçus comme un mal nécessaire.

«C'est comme si je dis que je suis un père de famille, mais que je n'ai pas d'enfants et que je ne compte pas en avoir»

Il a même fait allusion à l'affaire de la pyrite et de la pyrrhotite à Trois-Rivières, où le recours à un avocat est nécessaire pour se protéger. «Et celui qui vend le béton en aura besoin», a-t-il poursuivi.

Finalement, le Barreau du Québec a beau compter 23 000 membres, un faible 15 % d'entre eux vont plaider à la cour, compte tenu, entre autres, qu'il y a 4 000 avocats fonctionnaires et 3 000 avocats en entreprise.

«Un don de 100 000 \$ a été fait à l'organisme Avocats sans frontières pour la reconstruction du système juridique en Haïti», a-t-il conclu.*